

*Consultation publique
relative à la prorogation
de la désignation de
l'Office d'enregistrement
du .fr*

Réponse de l'Afnic

06 juillet 2016

afnic

Table des matières

1. Préambule	3
2. Qualité de service	5
3. Sécurité et résilience des services offerts.....	6
4. Actions pour le développement du .fr, tarifs	8
5. Transparence procédures de consultation et prise en compte des principes d'intérêt général.....	10
6. Mise en place d'un fonds de soutien au développement de l'Internet.....	13
7. Résolution des litiges	15
8. Conclusion.....	16

1. Préambule

Association loi 1901, l'Afnic est en charge de la gestion des extensions françaises de l'Internet: .fr (France), .re (Île de la Réunion), .yt (Mayotte), .wf (Wallis et Futuna), .tf (Terres australes et antarctiques Françaises) et .pm (Saint Pierre et Miquelon). Elle a été désignée Office d'enregistrement du .fr par l'État en juin 2012.

L'Afnic a pour membres des acteurs publics et privés : représentants des pouvoirs publics, utilisateurs et prestataires de services Internet (bureaux d'enregistrement).

Depuis sa création en 1997, l'Afnic se donne pour objectif de contribuer au développement d'un Internet sûr et stable, ouvert aux innovations et où la communauté Internet française joue un rôle de 1^{er} plan.

Les missions de l'Afnic sont d'exceller dans la fourniture de services essentiels résilients au cœur de l'infrastructure Internet en France, de développer et de partager son expertise pour faciliter les transitions vers l'Internet du futur. L'Afnic est au cœur de l'Internet français. L'ensemble de ses collaborateurs ont fait leur les valeurs de travail en équipe, d'intégrité, de respect des personnes, de professionnalisme et de persévérance, afin de servir au mieux la communauté Internet.

L'Afnic se réjouit d'avoir l'opportunité de faire partager son bilan des quatre dernières années en tant qu'Office d'enregistrement du .fr, à travers la consultation publique lancée par la Direction générale des Entreprises.

L'ensemble des collaborateurs de l'association est plus que jamais engagé pour que le .fr soit l'outil de référence de la présence en ligne des entreprises et des particuliers en France. Grâce à des gains de productivité importants depuis 2012, l'Afnic a pu sur cette période baisser le tarif du .fr tout en renforçant sa résilience, en développant de nouvelles fonctionnalités, et en le rendant plus simple à enregistrer et à renouveler.

La croissance de l'extension nationale entre juin 2012 et le 31 décembre 2015 a été d'un peu plus de 26%, pour un total de noms de domaine en .fr de 2 944 000 fin 2015.

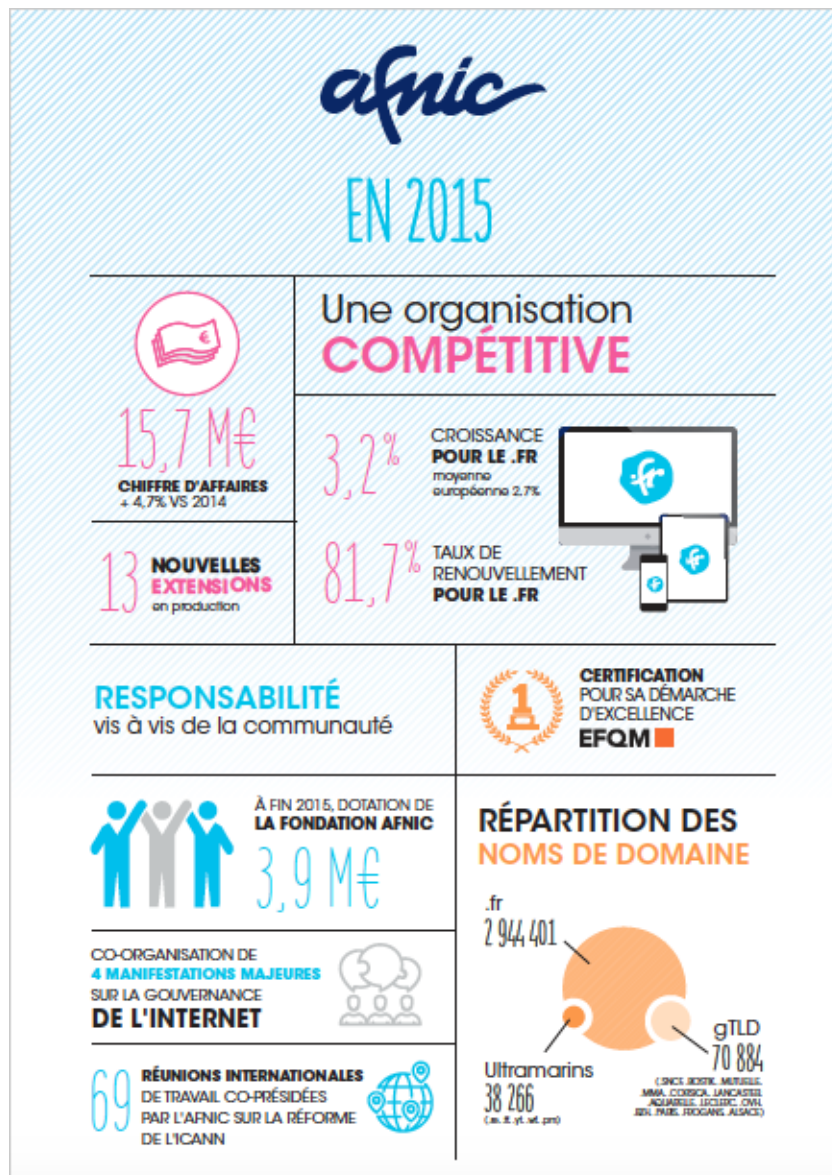
Parallèlement, **les tarifs du .fr ont baissé de 5%** sur la même période, et les bénéfices générés par l'activité de l'office d'enregistrement auront permis de dégager près de **4 millions d'euros pour alimenter la Fondation Afnic pour la Solidarité numérique**, créée en 2015, et dont le premier appel à projets a été lancé début 2016.

Cette contribution reprend, après une brève présentation de l'Afnic, les grands chapitres de la convention Etat-Afnic pour indiquer brièvement quelles ont été les principales réalisations de l'Afnic depuis 2012 pour le .fr .

Pour plus d'informations, le lecteur est invité à se reporter aux [rapports d'activité de l'Association](#), dont la majeure partie, comme il se doit, est consacrée au .fr, les autres chapitres étant dédiés à l'activité d'opérateur de registre pour les nouveaux gTLD français, non couverts par la convention.

Quelques repères sur l'Afnic :

- 80 collaborateurs
- 468 bureaux d'enregistrements au 31/12/2015
- Un peu plus de 100 membres adhérents de l'association
- 15,7 millions de chiffre d'affaire en 2015
- Une implantation au cœur de l'écosystème de l'innovation du plateau de Saclay – Saint-Quentin en Yvelines.



2. Qualité de service

L'Afnic publie mensuellement un [tableau de bord complet de la qualité de service](#) pour le .fr

Cette qualité de service est mesurée selon trois axes principaux :

- La qualité des réponses DNS à des requêtes internet sur un nom de domaine en .fr
- La qualité de la chaîne d'enregistrement de l'Afnic, permettant à un particulier ou à une entreprise d'enregistrer un nom de domaine sous .fr ou d'effectuer toute autre opération (modification technique, changement de propriétaire...)
- La qualité de service du support téléphonique et courriel de l'Afnic.

Depuis 2012, l'Afnic a mis en place le support 24/24 7/7 par téléphone, en français et en anglais, afin d'être en mesure de répondre aux titulaires et aux bureaux d'enregistrement en moins de 3 minutes, et de répondre aux demandes par courriel en moins de 48 heures.

Désormais, même en cas d'encombrement des lignes, la personne désirant joindre le support est automatiquement rappelée par nos services.

La chaîne d'enregistrement du .fr permet de répondre à une demande d'enregistrement de .fr en moins de 3 secondes en moyenne. Les interrogations de la base « WHOIS » permettant de vérifier la disponibilité et les informations publiques liées à un nom de domaine reçoivent quant à elles une réponse en moins de 500 millisecondes.

Le fichier de zone du .fr est publié en moyenne toutes les 10 minutes, permettant une grande réactivité dans la prise en compte des changements, suppressions, créations de nom de domaine.

La disponibilité globale du .fr est quant à elle maintenue au niveau des meilleurs standards mondiaux, avec plus de 95% des requêtes traitées conformément aux engagements de qualité de service de l'Afnic.

Pour maintenir son niveau d'excellence, l'Afnic a investi un peu plus de 10% du chiffre d'affaires du .fr en moyenne par an depuis 2012 pour renforcer la résilience et les performances du .fr.

3. Sécurité et résilience des services offerts

Grâce aux investissements évoqués ci-dessus, mais surtout à l'investissement humain de ses équipes, l'Afnic a pu fortement renforcer la résilience du .fr en quatre ans, répondant ainsi aux nouvelles menaces présentes sur internet (cyber-attaques, cybercriminalité...).

Dès 2013, un plan de développement de l'usage de DNSSEC a été mis en place, visant à favoriser l'adoption de cette mesure de sécurisation des noms de domaine par les bureaux d'enregistrement et les titulaires du .fr.

DNSSEC

Un [guide pratique de l'utilisation de DNSSEC](#) a été publié à destination des titulaires de noms de domaine, et un cycle de formations a été organisé à destination des membres de l'association (DNSSEC par l'exemple) et des entreprises (formation en partenariat avec HSC).

De plus, de 2013 à 2015, un plan d'incitation financière à l'adoption de DNSSEC a été mis en place à destination des bureaux d'enregistrement, permettant de connaître une croissance du nombre d'enregistrement signés de plus de 20% par an depuis 2013.

Du côté des infrastructures opérées par l'Afnic au service du.fr, l'Afnic a mis en place un second datacenter, copie exacte de son infrastructure de production, et effectué un test de bascule qui montre qu'en cas de défaillance importante de son datacenter principal de production, la bascule vers le site de secours peut se faire en quelques minutes, avec un impact minimal sur les bureaux d'enregistrement et leurs clients.

Ceci fait partie de nos engagements visant à assurer un haut degré de sécurité et de résilience de l'ensemble de nos services, engagements consacrés par l'obtention, en juin dernier, de la certification ISO 27001 pour notre système de management de la sécurité de l'information du .fr. Cette certification vient après l'homologation formelle de sécurité réalisée par l'Afnic en 2013 et renouvelée en 2015, et qui porte sur les services essentiels du .fr.

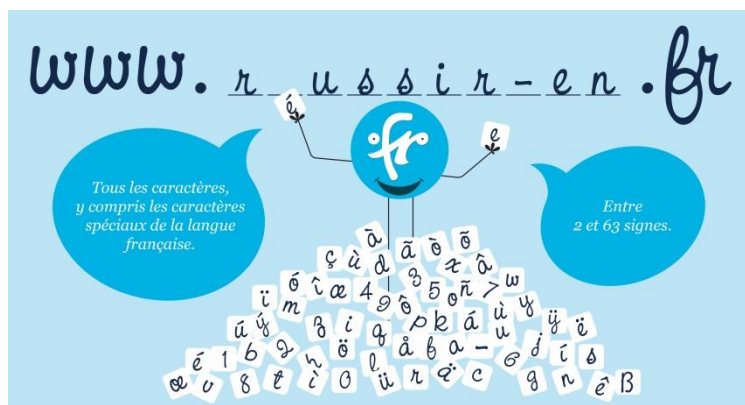


Par ailleurs, l'Afnic est en lien étroit avec l'Agence nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), ce qui lui permet d'être au cœur de l'actualité et des réponses apportées aux défis de la cyber sécurité aujourd'hui. Elle participe d'ailleurs depuis quatre ans aux côtés de l'ANSSI à la rédaction du rapport annuel de [l'Observatoire de la Résilience de l'Internet en France](#) (ODRIF).

Rajoutons pour être complets que le .fr dispose désormais de la fonctionnalité dite « fr lock », qui apporte une réponse robuste aux tentatives de piratage de noms de domaine, de plus en plus fréquentes. En bloquant toute modification automatique des données techniques du nom de domaine au niveau du registre, l'Afnic met en place, pour les titulaires de noms de domaine à forte visibilité, un mécanisme où tout changement ne peut avoir lieu qu'après une vérification humaine et un échange entre nos services et ceux du bureau d'enregistrement.

4. Actions pour le développement du .fr, tarifs

Le .fr, ressource publique que l'Afnic a l'honneur de gérer en tant qu'office d'enregistrement, n'est pas et ne doit pas être une extension internet comme les autres. Il est, depuis plus de 25 ans, un outil mis à la disposition des français, et désormais, des européens, pour affirmer et développer leur présence en ligne. Il représente également un espace sur internet qui doit inspirer la confiance, la proximité, et qui est un espace de droit.



C'est pour cela que l'Afnic a lancé une grande campagne intitulée réussir-en.fr visant à exposer aux TPE, PME, et aux particuliers, les avantages du .fr et à les accompagner pour qu'ils puissent l'adopter le plus simplement possible.

Le site de cette campagne dépasse les 100 000 vues par mois, et récemment, la box.fr, newsletter dédiée aux entrepreneurs, artisans et commerçants a dépassé les 1000 abonnés, qui profitent de conseils pour développer leur présence en ligne.

Au-delà de cette campagne fondée sur la simplicité d'utilisation, et la mise en avant des qualités du .fr, l'Afnic s'est engagée aux côtés de ses bureaux d'enregistrement pour aller à la rencontre des entrepreneurs et micro-entrepreneurs. Nous animons au sein des salons qui leur sont dédiés des séminaires pratiques sur le développement de leur présence en ligne, ateliers complétés par les formations en ligne présentes sur le site réussir-en.fr

Avec plus de 2 900 000 noms de domaines enregistrés, le .fr reste une des premières extensions européennes, et fait partie du top 10 mondial des extensions nationales.

Sa croissance, durant les quatre dernières années, a été supérieure à celle de ses homologues européens avec +26% depuis juin 2012.

Contrairement à ce que l'on a pu voir chez le .com, principal concurrent du .fr en France qui a augmenté ses tarifs, ceux du .fr, qui étaient déjà moins chers ont baissé de 5% sur cette période. L'extension nationale française est désormais environ 30% moins chère pour les bureaux d'enregistrement que le .com, et elle offre des services et une proximité uniques.

Comme indiqué plus haut, l'Afnic est un office d'enregistrement accessible à tous, par son support, mais également, comme nous le verrons plus loin, par sa forme associative qui permet à chacun de devenir membre et de peser sur les choix de l'office.

Le .fr offre également une protection des données personnelles des personnes physiques sans égal dans le monde des extensions génériques, puisque l'anonymisation des données personnelles est par défaut gratuite sous le .fr.

Par ailleurs, et nous y reviendrons également, la résolution des litiges sous le .fr est rapide et peu onéreuse. Elle est accessible à chacun et respecte pleinement le principe du contradictoire.

Dans un marché des noms de domaine globalement en voie d'atterrissage, le .fr continue à progresser et à convaincre toujours plus d'entreprises, d'associations, d'organismes publics et de particuliers dans notre pays.

Il leur est désormais possible d'enregistrer leur nom de domaine pour plusieurs années, jusqu'à dix ans, ce qui renforce également la simplicité d'utilisation du nom de domaine, qu'il n'est plus nécessaire de renouveler annuellement. Les tarifs très abordables du .fr permettent d'effectuer ce choix du multi-années sans avoir à consentir de lourd investissement financier, puisqu'on peut aujourd'hui enregistrer son nom de domaine en .fr pour 10 ans auprès d'un bureau d'enregistrement pour moins de 100 euros¹.

¹ L'Afnic facture à ses bureaux d'enregistrement 4,56 euros HT l'enregistrement d'un .fr pour un an

5. Transparence, procédures de consultation et prise en compte des principes d'intérêt général.

Afin de maintenir cette confiance entre les titulaires du .fr et les internautes, l'Afnic met tout en œuvre pour maintenir une zone .fr dont les données sont correctes, actualisées et crédibles.

Cet engagement de l'Afnic ne doit pas pour autant se faire au détriment de la simplicité d'utilisation, au risque de pousser les utilisateurs vers d'autres extensions, comme cela fut le cas à l'origine pour le .fr.

Maintenir un bon équilibre entre les vérifications des données des titulaires et la simplicité d'enregistrement, telle a été l'ambition de l'Afnic depuis plusieurs années. Pour cela, nous nous appuyons sur le réseau des bureaux d'enregistrement du .fr, qui ont tous obtenu l'accréditation de l'Afnic, et s'engagent au quotidien à maintenir une relation de confiance avec leurs clients.

Ainsi, depuis 2012, l'Afnic a procédé à près de 100 000 vérifications sur les données des titulaires de noms de domaine, s'assurant qu'ils restent joignables et accessibles.

Depuis quatre ans, les règles d'enregistrement du .fr ont évolué pour permettre sa simplification et le respect des engagements de l'Afnic vis-à-vis de l'état et de la communauté internet française. En 2014-2015, l'enregistrement de noms de domaine en 1 et 2 caractères a été rendue possible, suite à une [consultation publique](#) et à des discussions fournies au sein des [comités de concertation](#) de l'Association.

Cette spécificité associative de l'Afnic est en effet l'instrument principal que se donne le registre pour s'assurer que l'ensemble des parties-prenantes sont bien consultées et que leur avis est pris en compte avant toute modification de la [charte de nommage du .fr](#). L'association, dont les membres sont répartis au sein des collèges utilisateurs, bureaux d'enregistrement, correspondant internationaux et représentant des pouvoirs publics, cherche à accueillir en son sein la diversité de l'internet français. Ce sont en moyenne trois comités de concertation par an, dont un extraordinaire, c'est-à-dire ouvert à tous, qui ont été organisés depuis 2012.

Assurant une présence active au sein des organismes internationaux en charge de la gouvernance technique de l'Internet, l'Afnic assume son rôle de centre d'information et de ressources pour la gouvernance de l'Internet, vis-à-vis de la communauté internet française.

Gouvernance de l'Internet

Depuis bientôt trois ans, nous sommes par exemple fortement impliqués dans les travaux relatifs à la transition de la supervision de la racine du système DNS (IANA) du Gouvernement américain vers la communauté internet mondiale. Cette transition va de pair avec un renforcement de la responsabilité, de la transparence et de la diversité au sein de l'ICANN. C'est pourquoi Mathieu Weill a accepté d'être co-président du groupe de travail international sur la réforme de l'ICANN, toujours en cours. Ces travaux font l'objet de comptes rendus et de discussions réguliers avec la communauté. Par l'organisation de réunions ad-hoc dédiées à ce thème, auxquelles participent les principaux acteurs

étrangers de la réforme. Par la participation au comité d'organisation du forum sur la gouvernance français, lancé en 2014, enfin, par plusieurs auditions devant les parlementaires français.

Au-delà de cette influence que l'Afnic cherche à avoir dans le but de préserver la spécificité et l'indépendance du .fr vis-à-vis de l'ICANN, l'Afnic investit de manière conséquente dans les travaux de recherche et développement et de transfert de compétences. Faire progresser, en France et à l'international, un internet qui, comme l'exprime bien la mission de l'association, est « sûr, stable, ouvert aux innovations, et où la communauté internet française joue un rôle de premier plan » est le but de ces investissements, qui représentent en moyenne **un peu plus de 10% du chiffre d'affaire du .fr chaque année.**

Deux illustrations de ces investissements sont le partenariat engagé dès 2012 avec GS1 France afin d'élaborer et de publier un nouveau standard de l'internet des objets, [l'ONS 2.0](#), dont la particularité est qu'il s'appuie sur le DNS, mais contrairement à ce dernier, est organisé autour de racines distribuées, permettant une plus grande autonomie de décision à la périphérie du réseau par rapport au DNS classique dont on a vu plus haut que sa racine est unique, et supervisée par un seul organisme.

ONS 2.0

Object Name Service

Une autre application concrète de ces investissements se trouve dans les travaux en cours, au sein de l'IETF, visant à mieux prendre en compte au sein du [DNS la notion de protection des données personnelles](#). Cette approche est rendue d'autant plus nécessaire que le développement du big data permet désormais l'exploitation des données techniques du DNS, qui comportent un certain nombre de données qui peuvent devenir personnelles, si on les croise.

Enfin, du point de vue du transfert, si nous avons déjà évoqué les ateliers DNSSEC organisés par l'Afnic, n'oublions pas l'organisation, autour du conseil scientifique de l'Afnic, de ses [journées annuelles \(JCSA\)](#) à Télécom Paris-Tech. Tous les ans, grâce au .fr, la communauté technique internet française se retrouve pour aborder des sujets de prospective, évaluer la résilience de l'internet français, identifier les sujets qui impacteront, pour le meilleur et parfois, malheureusement, pour le pire, le fonctionnement du réseau dans les prochaines années.

Le .fr est une extension pas comme les autres. Il porte nous l'avons vu des valeurs spécifiques : la proximité, la confiance, la simplicité. Mais il ne faut pas oublier la solidarité et la responsabilité, qui sont peut-être héritées à la fois de ses origines académiques (Le .fr a été ouvert par l'INRIA à ses débuts) et par la spécificité associative de l'Afnic (L'Afnic, tout comme le .fr n'a pas de but lucratif).

Le [collège international](#) de notre association illustre bien cet engagement solidaire. Regroupant une vingtaine de membres qui sont pour l'essentiel nos homologues registres internet d'Afrique francophone, il organise le co-développement entre ses membres, et le transfert de connaissances et de compétences. Ainsi, le .fr a permis de continuer chaque année à financer ou à cofinancer avec les institutions panafricaines en charge de l'Internet des formations techniques, mais également en communication et en marketing de l'extension nationale. L'appui du collège international a également permis à des projets techniques structurants d'aboutir, comme par exemple la mise en place d'une copie de la racine F du DNS en Côte-d'Ivoire, ou la mise en place d'un point d'échange internet à Madagascar.

Enfin, alors que l'urgence climatique est désormais déclarée, et que chacun voit bien que nous avons des efforts collectifs importants à mettre en œuvre pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre, le .fr a fait un choix ambitieux de [réduction de son impact carbone](#) de 20% sur dix ans, en valeur absolue.

Cet objectif est pour l'instant atteint, alors qu'entre 2012 et 2015, l'Afnic est déjà parvenue à baisser de 9% ses émissions carbone².

² Notre deuxième bilan carbone sera publié début août

6. Mise en place d'un fonds de soutien au développement de l'Internet

L'engagement central qu'avait pris l'Afnic en 2011 lorsqu'elle avait présenté sa candidature au titre de l'appel d'offres pour la désignation de l'office d'enregistrement du .fr était la création d'un fonds de soutien au développement de l'Internet.

Doté de 90% du bénéfice généré par l'activité de l'office d'enregistrement, ce fonds devait permettre, dans notre idée, à la fois d'illustrer le caractère fondamentalement public de la ressource .fr, mais aussi les valeurs de solidarité propres à notre extension nationale, et partagées par notre association.



L'idée en est simple : restituer à la communauté internet française la valeur générée par son utilisation du .fr .

Afin de mettre en œuvre cette idée, et d'en faire bénéficier le plus grand nombre, l'Afnic a pris le parti de concentrer ses efforts sur le financement de projets qui mettent l'Internet au service de la solidarité. Cette approche de solidarité numérique permet d'inclure dans la communauté internet française des publics qui en sont actuellement à la marge, ou franchement exclus. Au-delà, cela permet également d'utiliser la puissance du numérique pour permettre aux actions de solidarité d'augmenter leur efficacité et leur impact.

C'est pourquoi l'Afnic est rentrée très tôt en discussion avec la Fondation de France, dont l'expérience en matière de projets solidaires n'est plus à démontrer, pour finalement créer, en 2015 ; la première fondation dédiée au numérique qui soit rattachée à la Fondation de France.

Depuis, la [Fondation Afnic pour la solidarité numérique](#), sous l'égide de la Fondation de France, a lancé un premier appel à projets qui a recueillis plus de 200 dossiers en très peu de temps. Les premiers projets ont été sélectionnés et seront présentés au public en septembre, alors que l'instruction se poursuit pour l'ensemble des autres dossiers reçus.

Depuis 2012, ce sont près de 4 millions d'euros qui sont mis à la disposition de cette fondation pour qu'elle puisse œuvrer à la solidarité numérique, dans la durée.

Faire profiter la communauté internet de la valeur créée par le .fr n'est pourtant pas qu'une affaire de financements, aussi conséquents soient-ils. La valeur réside en effet souvent dans les données associées à l'activité sur internet, comme le montrent bien le développement du big data et du data mining évoqués plus haut. Avec près de 3 millions de noms de domaine enregistrés, le .fr est une mine d'information sur les usages du numérique en France. Où enregistre-t-on des noms de domaine ? Quels sont les bureaux d'enregistrement les plus dynamiques ? Quelle est la répartition entre personnes physiques et personnes morales sous le .fr ? Toutes ces questions, et bien d'autres, trouvent réponse dans le [portail opendata](#) que l'Afnic a mis en place en 2015, et qui fournit sous un format réutilisable techniquement et juridiquement l'essentiel des données brutes liées au .fr.



7. Résolution des litiges

Le développement du .fr depuis plusieurs années oblige l'office d'enregistrement que nous sommes à limiter au maximum les inconvénients que peuvent entraîner des enregistrements qui contreviendraient à des droits établis, ou encore à l'ordre public.

Cette responsabilité sociétale du registre est d'autant plus importante qu'elle contribue à la confiance et à la proximité du .fr, telles qu'évoquées plus haut. Autant il doit être simple, rapide et pas cher d'enregistrer un nom de domaine, autant les procédures visant à faire valoir ses droits sur un nom de domaine, ou à faire cesser un désordre qu'il créerait, doivent être elles aussi simples d'accès et peu onéreuses.

Bien entendu, ces procédures doivent pleinement respecter le principe du contradictoire, et permettre une prise de décision en parfaite conformité avec l'équilibre des droits établis dans le code des postes et communications électroniques. En regard des droits de propriété intellectuelle, l'office d'enregistrement doit donc prendre en compte la liberté d'entreprendre et la liberté d'expression des titulaires.

En mettant en place son système de résolution des litiges [Syreli](#), complété depuis quelques jours par l'accès à [une nouvelle procédure alternative de résolution des litiges effectuée en partenariat avec l'OMPI](#), l'Afnic s'est donnée les moyens de résoudre les litiges qui peuvent émerger de l'enregistrement et l'utilisation des noms de domaine.

Fin 2015, plus de 800 décisions avaient été rendues par l'Afnic concernant des demandes de suppression ou de transmission de noms de domaine.



Afin que ces procédures soient comprises au mieux de chacun, et que les « jurisprudences » qu'elles permettent d'établir soient partagées avec le plus grand nombre, l'Afnic publie régulièrement des [guides et des brochures](#) revenant en détail sur les tendances des procédures alternatives de résolution des litiges.

8. Conclusion

Nous espérons que cette réponse à la consultation publique lancée par la Direction générale des entreprises permettra à tous les lecteurs intéressés de se faire une idée aussi précise que possible des avancées et des réalisations autour du .fr depuis maintenant quatre ans.

Chacun des progrès, chacune des petites victoires obtenues sur le chemin du développement du .fr l'ont été grâce à l'ensemble de nos parties prenantes. Les bureaux d'enregistrement au premier chef, mais également l'ensemble de nos membres, les pouvoirs publics, nos homologues européens avec lesquels nous échangeons les meilleures pratiques, peuvent tous partager la fierté du travail accompli avec les équipes de l'Afnic.

Cette réponse n'est pourtant pas un bilan, loin de là. Si nous sommes heureux de voir que les efforts et l'engagement du personnel de l'Afnic payent, nous savons bien que le .fr, comme n'importe quel outil numérique, doit constamment se réinventer et se réformer pour rester en phase avec les attentes des utilisateurs.

Cette obligation est d'autant plus forte que de la réussite de notre extension nationale dépendent désormais des projets de solidarité qui attendent un soutien pour pouvoir mettre le numérique au service du plus grand nombre.

La prorogation de notre mission d'office d'enregistrement du .fr, que nous appelons de nos vœux, représente pour l'Afnic une étape, nécessaire mais loin d'être suffisante, sur le chemin du développement d'un .fr pour tous, simple d'utilisation, innovant, solidaire et exemplaire.